Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/04

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 12
Date de convocation : 16/01/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Jeudi 22 janvier 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Isabelle KERVAREC, excusée et représentée par Patricia DELATTRE ; Yoann LE DOEUFF, excusé et représenté Emmanuelle LE STUM et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Pauline DUVACHER

Objet : Aménagement de la place de l'église - validation de devis

Présentation : Julien BROUQUEL

VU *le devis de l'entreprise Precisteel pour la réalisation de deux jardinières en acier Corten avec un système de levage ;*

VU *le devis de l'entreprise Precisteel pour la réalisation de barrières ;*

Julien BROUQUEL, Adjoint aux travaux, propose de réaliser deux jardinières en acier Corten avec un système de levage afin de les implanter sur la place de l'église dans le cadre de l'aménagement. Il propose également de refaire et réinstaller des barrières afin de sécuriser le cheminement des piétons et l'accès aux bâtiments.

Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Precisteel pour la réalisation de deux jardinières en acier Corten avec un système de levage d'un montant de 1 897,16 € HT soit 2 276,59 € TTC ainsi que le devis de l'entreprise Precisteel pour la réalisation de dix barrières pour un 6 033,40 € HT soit 7 240,08 € TTC. Il est précisé que le nombre de barrières sera ajusté.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202604-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur BROUQUEL et en avoir délibéré**,**

DECIDE

par : 12 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise *Precisteel pour la réalisation de deux jardinières en acier Corten avec un système de levage* d'un montant de 1 897,16 € HT soit 2 276,59 € TTC ;
- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise *Precisteel pour la réalisation de barrières* pour un 6 033,40 € HT soit 7 240,08 € TTC étant précisé que le nombre de barrières sera ajusté.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 26/01/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN